REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HERAULT

COMMUNE DE SAUSSAN

Séance du 8 février 2018

Nombre de conseillers

En exercice	Quorum	Présents	Votants
15	12	14	15
Date de convocation			
08/02/2018			
Date d'affichage			
31/01/2018			

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

N° D 08022018- 4

L'an deux mil dix-huit et le huit du mois de février à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de Saussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Joël VERA.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Joël VERA, Bernard GRENIER, Fanny VIDAL Christine VIGROUX, Mylène HOUVENAGHEL, Muriel GANGA, Rose-Marie RISSO, Nathalie SOLBES Silvain LANDIER, Anne ROUX, Raymond CELIE, Gabriel RISSO, Frédéric DENIAU, Anne SIINO-CARRIERE

Absents :

Absents excusés avec procuration : Jean BERNON donne pouvoir à Bernard GRENIER

Mylène HOUVENAGHEL est désignée secrétaire de séance.

4. VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE ENTRE « HERAULT ENERGIE ET LA COMMUNE DE SAUSSAN : CONVENTION D'HABILITATION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE ENTRE « HERAULT ENERGIE ET LA COMMUNE DE SAUSSAN.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-17,
Vu la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005, et plus particulièrement son article 15
Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, et plus particulièrement son article 78, et ses décrets d'application,
Vu le décret °2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie
Vu le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux certificats d'économie d'énergie
Vu le projet de convention d'habilitation établi par HERAULT ENERGIES,

Considérant la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie dans ses bâtiments et installations techniques, notamment l'éclairage public,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économies d'énergie

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention entre HERAULT ENERGIES et la commune pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie.

AUTORISE ainsi le transfert à Hérault Energies des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces C.E.E. auprès d'un obligé,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention d'habilitation avec HERAULT ENERGIES.

Adopté à la majorité Abstention : 1 - Silvain LANDIER

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour expédition conforme.

Le Maire,
J. VERA.

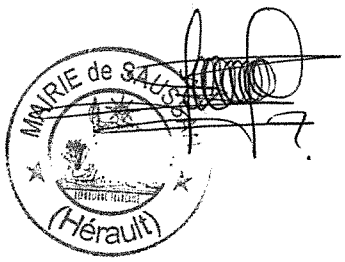

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 08/02/2018
Et de la publication ou de la notification